

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

26 - DRÔME

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :

24 novembre 2021

Date d'affichage :

Objet

Délibération n°40.2021

DFCI : Choix de l'entreprise à retenir pour les travaux d'aménagement des 2 pistes

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Affiché le

ID : 026-212600431-20211129-DELIB40_2021-DE



De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 29 novembre 2021 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques, DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 28 octobre dernier où il a été donné un accord de principe à la demande de financement pour l'aménagement de deux pistes DFCI et où le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à solliciter des devis.

Monsieur le Maire présente les deux devis obtenus qui seront transmis avec la demande de subvention. Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le choix de l'entreprise à retenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise G et A Terrassement pour un montant de 10 100€ HT

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 29 novembre 2021

Le Maire, Christian THIRIOT

